Office fédéral des routes

Recherche en matière de routes

Cahier des charges du président du groupe de travail

Octobre 2019

Le rôle du président du groupe de travail comprend les travaux suivants (en plus de ceux d'un membre du groupe de travail) :

Le président est responsable de la direction du groupe de travail (GT) et accomplit à ce titre les tâches ci-après :

Conduite du GT

- Conduire les séances du GT et approuver les procès-verbaux
- Préparer et assurer le suivi des séances en collaboration avec le secrétariat
- Établir le budget du GT et garantir son respect

Représentation des intérêts du GT au sein de la Commission de la recherche en matière de routes (FOKO)

- Garantir que les demandes du GT soient qualitativement suffisantes et déposées dans les délais
- Participer aux séances de la FOKO
- Présenter et défendre les demandes de contribution du GT
- Représenter les intérêts du GT

Direction du secrétariat

- Diriger le secrétariat du GT
- Attribuer les mandats et exercer la surveillance (controlling sur le plan du contenu)
- Contrôler le budget et les comptes
- Examiner les bases de travail élaborées par le secrétariat

Coordination

- Gérer la correspondance avec la FOKO (président, appui scientifique), le responsable de la recherche à l'OFROU, le secrétariat à la recherche en matière de routes et les domaines de recherche
- Collaborer avec le responsable de la recherche pour l'élaboration et l'adaptation du plan de recherche en tenant compte des idées et des propositions du GT

Ébauches de projet

- Piloter le GT en vue du développement d'ébauches de projet de qualité pour répondre aux besoins définis par le concept de recherche
- Dans le cadre du processus relatif aux ébauches de projet, remplir le formulaire 1 en collaboration avec le secrétariat et les membres du GT

Demandes de contribution pour un projet de recherche

- Piloter le processus d'appel d'offres ou d'établissement des demandes de contribution pour un projet de recherche (formulaire 2)
- Répondre de l'examen, de l'évaluation et de la hiérarchisation des demandes de contribution, compte tenu du budget disponible
- Assurer la sélection des demandes à présenter chaque trimestre, en collaboration avec le responsable de la recherche de l'OFROU
- Veiller à une composition ciblée de la commission de suivi

Projets de recherche

La surveillance opérationnelle des projets en cours incombe au président de la commission de suivi. Cependant, le président du GT assume les tâches suivantes :

- Assurer le controlling général des projets de recherche en cours
- Intervenir dans le cas où les projets de recherche en cours s'écarteraient des demandes de contribution sur le plan du contenu, des délais ou du budget et que le président de la commission de suivi ne pourrait y remédier, et prendre les mesures nécessaires en concertation avec celui-ci et le responsable de la recherche

Clôture du projet de recherche

- Veiller à ce que les résultats de la recherche fassent l'objet d'un examen technique suffisant
- Formuler à l'intention du responsable de la recherche de l'OFROU un bref avis du GT indiquant les mesures à prendre en fonction des résultats obtenus